Le Mans Métropole 2040

Les élus de Le Mans Métropole ont décidé de formaliser la stratégie du développement du territoire à l'horizon 2040. L'aspiration de la communauté urbaine est de bâtir, avec chacun de ses habitants, une métropole durable.

Page modifiée le mardi 6 février 2024 • Données Le Mans Métropole

Document

© Le Mans Métropole

Fruit d'une **démarche participative** menée sur 18 mois, le projet de territoire *Le Mans Métropole 2040* a été adopté le 15 décembre 2022 en conseil communautaire.

Grâce à la participation des élus, des partenaires socio-économiques dont le conseil de développement, des administrations et des habitants, les grands enjeux ont été identifiés. Pour y répondre, les acteurs du territoire se sont accordés sur 20 objectifs regroupés en **trois ambitions**.

1. Renforcer l'attractivité.
2. Bâtir de nouvelles solidarités territoriales.
3. Réussir la transition écologique.

La coconstruction de ce projet de territoire constitue aujourd'hui un véritable **outil** de pilotage et d'évaluation des politiques publiques locales.

TÉLÉCHARGER : LE PROJET DE TERRRITOIRE
(pdf, 49 Mo)

Définition

L'élaboration d'un projet de territoire constitue la marque d'un territoire volontairement tourné vers une **ambition collective** : vivre ensemble de manière durable.

Il vise à **rassembler les acteurs du territoire** sur le niveau de service public souhaité, dans une prospective au long terme qui porte sur les compétences déléguées à l'établissement public de coopération intercommunale, mais également au-delà via des coopérations et mutualisations à la carte des compétences communales.

Démarche

© Ville du Mans

Lancée en juin 2021, la démarche d'élaboration du projet de territoire a débuté par un **diagnostic**. Il a mis en évidence nos forces et nos faiblesses au travers d'un portrait socio-économique réaliste, exprimé par les acteurs du territoire.

Dans cette même **dynamique participative**, la démarche s'est poursuivie en associant les habitants, les partenaires socio-économiques, les élus communautaires et municipaux et les administrations des collectivités afin de faire émerger leurs propositions au travers de réunions et de séminaires, d'ateliers et de tables rondes, et d'un questionnaire.

Cette coconstruction a ainsi permis d'identifier collectivement les **grands enjeux** pour le territoire, les 20 objectifs à atteindre et les 196 actions à réaliser pour y parvenir.

Gouvernance

La réussite du projet de territoire passe désormais par **une animation et une évaluation continue**, administrées par la gouvernance suivante.

- Un comité stratégique tous les deux ans,
- un comité de pilotage annuel resserré autour de l'exécutif communautaire,
- un comité technique annuel composé des pilotes des actions.

Composition

Le comité stratégique, piloté par le président et la première vice-présidente de Le Mans Métropole, est composé comme suit.

- Des élus référents,
- l'exécutif communautaire,
- des conseillers communautaires et municipaux,
- des partenaires,
- des citoyens,
- des services communautaires et communaux.

Fonctionnement

Le comité stratégique se réunit tous les deux ans pour assurer le **pilotage politique** du projet de territoire.

- Avec la réorientation des actions en difficultés,
- l'actualisation des actions identifiées,
- l'intégration des actions nouvelles.

Ce pilotage stratégique est rendu possible grâce au suivi annuel du comité de pilotage de chacune des trois ambitions. Ces trois instances sont pilotées par les élus référents et associent à la démarche l'ensemble des vice-présidents et conseillers délégués communautaires.

20

objectifs

Les élus de Le Mans Métropole se sont fixé 20 objectifs à atteindre à horizon 2040 dans le cadre du projet de territoire.

Territoire

La communauté urbaine Le Mans Métropole est composée de 20 communes.

Voir les sites des communes.